



Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 55-57, RUE SAINT-CHARLES

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos le 2 novembre 2020, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30 (cette séance est tenue à huis-clos en raison du contexte exceptionnel entourant la COVID-19).

Demande présentée par la propriétaire de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 55-57, rue Saint-Charles, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser, pour un garage détaché, une marge latérale droite de 1,93 mètre, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge latérale droite minimale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,07 mètre. La demande a également pour but d'autoriser une marge arrière de 1,89 mètre, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge arrière minimale de 2 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,11 mètres.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de rendre conforme l'implantation d'un garage détaché existant.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure de la façon suivante :

- En transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis à l'adresse suivante : [derogation.mineure@villemsh.ca](mailto:derogation.mineure@villemsh.ca). Les commentaires transmis à cette adresse courriel seront également pris en direct lors de la séance du conseil du 2 novembre prochain, et ce, jusqu'au moment où le conseil prendra sa décision sur ladite demande de dérogation mineure. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca>.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 13 octobre 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE